

CARACTÉRISTIQUES DE LA BAIGNADE

Nom de la baignade : Les Cavaliers
Commune : ANGLET
Département : Pyrénées-Atlantiques
Région : Aquitaine

Responsable opérationnel de l'eau de baignade : Directeur Général des Services
Période d'ouverture : 14/06 au 07/09 et les 10,13 et 14/09
Heures de surveillance : 12h à 18h en juin et septembre - 10h30 à 19h en juillet et août
Localisation du point de suivi ARS : X = 287276, Y = 18443382

Qualité de l'eau de baignade et historique (Directive 2006-7-CE)

• AUTOSURVEILLANCE :

Les plages d'Anglet font l'objet de prélèvements et d'analyses bactériologiques quotidiennes afin de garantir au baigneur la qualité sanitaire de l'eau.

• BACTERIES RECHERCHEES ET SEUILS DE CONFORMITE :

Escherichia Coli : seuil max. 1000 UFC*/100mL * UFC : Unité Formant des Colonies

Entérocoques : seuil max. 370 UFC*/100mL

Au-delà de ces seuils : fermeture préventive de la zone de baignade par la ville d'Anglet

• CLASSEMENT ARS (Agence Régionale de Santé) SURVEILLANCE REGLEMENTAIRE

10 prélèvements effectués du 15 mai au 30 septembre

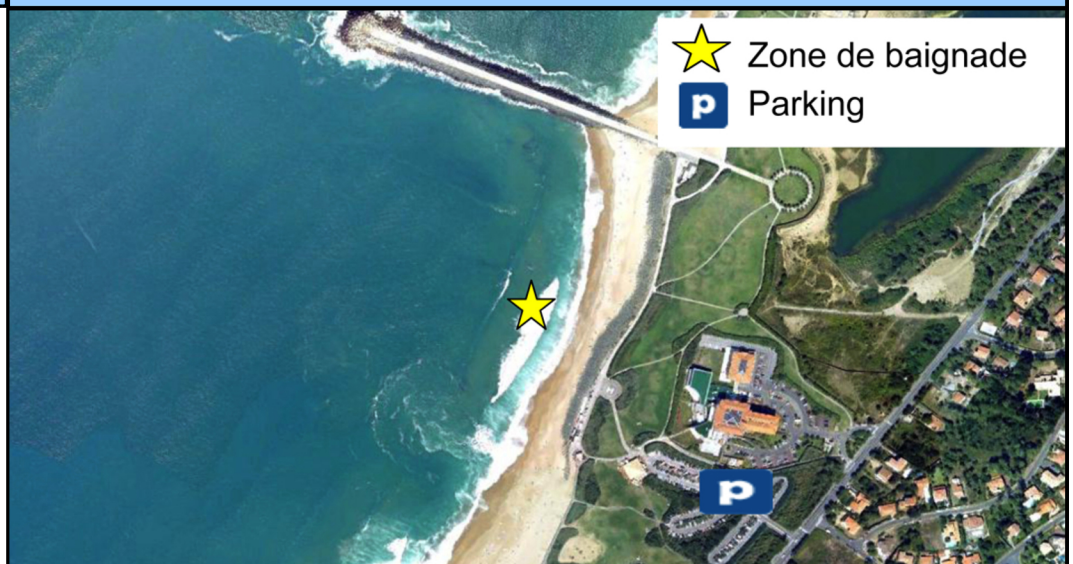
Année	2010	2011	2012	2013
Classement	B	B	A	A

A : eau d'excellente qualité - B : eau de bonne qualité
 C : eau de qualité suffisante - D : eau de qualité insuffisante (mauvaise)

Aucune fermeture administrative au cours des 4 dernières années suite au contrôle de l'ARS.

5 jours cumulés de fermeture préventive en 2013, les 21 et 28/05, 8 et 19/06, 21/07, et 10/09, liée à une forte pluviométrie (origine de la pollution microbiologique : Adour).

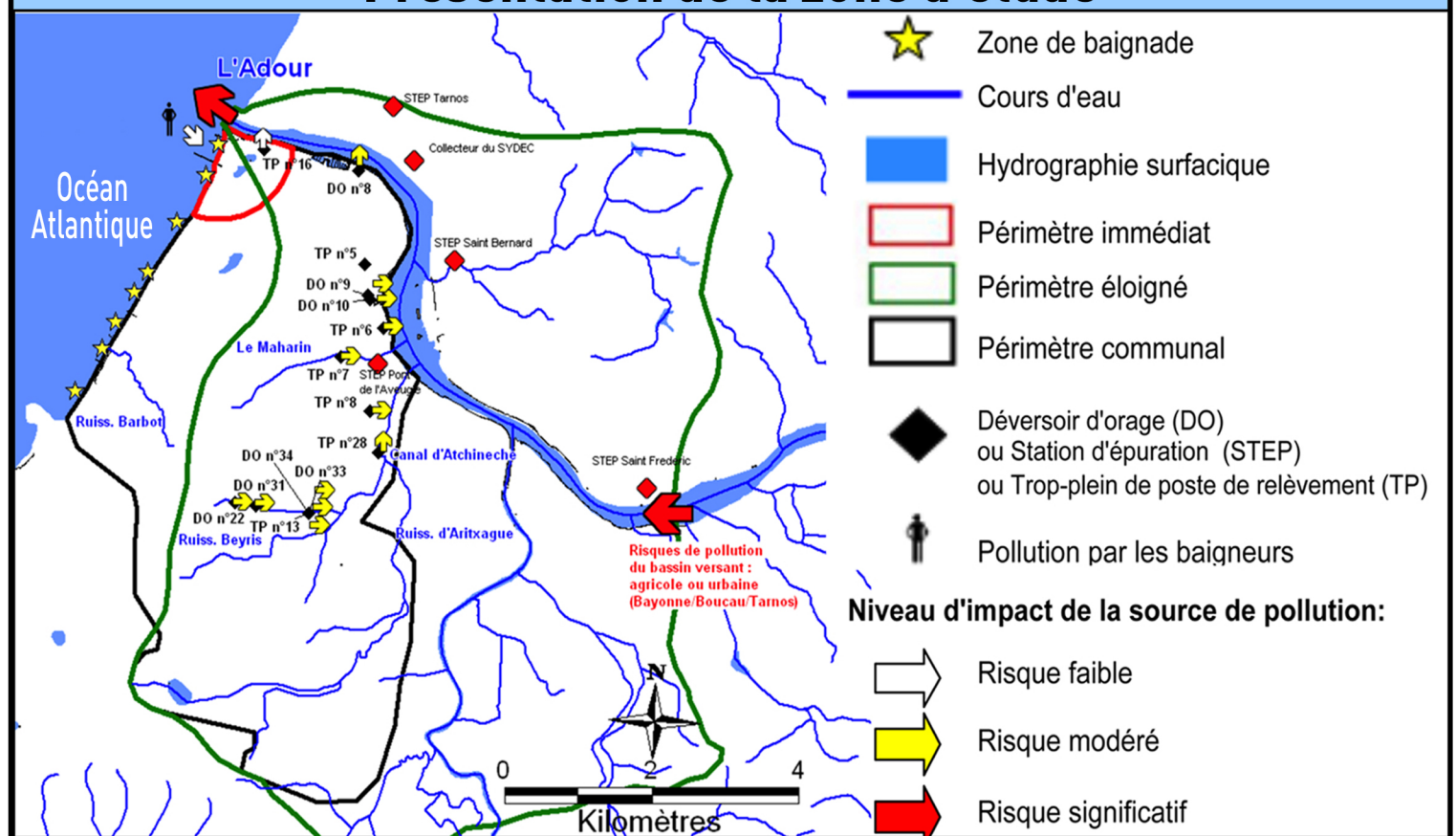
Schéma de la zone de baignade



Informations pratiques

Poste de secours : oui
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : non
Douches / Toilettes : oui
Point eau potable : oui
Poubelles : oui
Accessibilité aux animaux : Animaux interdits
Autres : Bars, restaurants

Présentation de la zone d'étude



Les plages de La Barre et des Cavaliers sont soumises à l'influence du bassin versant de l'Adour. Ainsi, tout rejet accidentel ou pluie importante en amont de ce bassin peut avoir un impact sur la qualité sanitaire des eaux de baignade et entraîner une fermeture momentanée de la plage interdisant la baignade et toute activité nautique. L'apparition de méduses, de macro-déchets ou d'hydrocarbures peut également entraîner la fermeture momentanée de la plage ; des dispositifs de gestion sont prévus à cet effet.

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
Adour	Significatif	900 m	Débit de l'Adour / Rejet d'eaux usées dans l'Adour	Analyses réglementaires réalisées par l'Agence Régionale de la Santé et analyses quotidiennes d'autosurveillance réalisées par la Ville d'Anglet, durant la saison estivale	Surveillance du débit / Optimisation des déversements
Fréquentation de la zone de baignade	Faible	/	/		Pour les baigneurs : passer sous la douche avant et après la baignade